

L'an deux mil dix-sept et le quinze septembre à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

**Présents :** Mesdames COSTA, MARTHOUD, HOTTE, COUROUAU, GIROD, LEGAUT, VIGNE.  
Messieurs TASSAN-ZANIN, VERRON, PRAVAZ, CROZY, PERRAUD, BERTRAND.

**Excusé :** SARETTA

**Excusé et qui ont donné pouvoir :**

Monsieur GARCIA qui a donné pouvoir à Monsieur TASSAN-ZANIN

**Secrétaire de séance :** Madame COSTA Josiane

**I DELIBERATIONS**

1. **Délibération n°37-2017 : Virement de crédit budget général M14 pour remboursement de caution**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	550,00

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	11	Réseaux de voirie	-550,00

2. **Délibération n°38-2017 : Rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, sur le prix et la qualité du service d'eau potable.**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

**VALIDE à l'unanimité** les rapports annuels 2016 suivants :

- Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- Sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Sur le prix et la qualité du service d'eau potable

3. **Délibération n°39-2017 : Classement du hameau de Monthoux en agglomération**

**VU** les démarches et protestations des habitants dénonçant la vitesse excessive de nombreux véhicules traversant le hameau de Monthoux ;

**VU** la pétition transmise par eux à la Direction Départementale des routes ;

**VU** l'arrêté de circulation n°2017P0049 pris par le Président du Conseil Départemental limitant la vitesse à 30 km /heure sur la RD 44 dans les deux sens de traversée du hameau de Monthoux

**CONSIDERANT :**

- que seuls d'éventuels dispositifs de ralentissement permettront de faire respecter cette nouvelle limitation de vitesse ;
- qu'il est nécessaire que la commune puisse prendre seule les décisions appropriées en temps utile ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**- DECIDE :**

1. A compter de ce jour, le hameau de Monthoux sera classé en **AGGLOMERATION**
2. La présente délibération sera communiquée à la Direction des Routes et entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation.

4. Délibération n°40-2017 : **Inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2018**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'office National des Forêts concernant les coupes à assoir en 2018 en forêt relevant du Régime Forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. **Approuve** l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après ;
2. Pour les coupes inscrites, **précise** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
3. **Informe** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé récoltable m3	Surface (ha)	Année aménagement prévu	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode commercialisation				Commentaires
							Vente publique	Contrat d'approvisionnement	Autre gré à gré	Délivrance	
F	T5	99	3.00	2018	2018	2018					

## **II QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil est informé des divers dossiers en cours, suivis par chacun des adjoints ou par le Maire et chacun peut s'exprimer sur ces divers sujets.

Points évoqués (entre autres) :

- Rencontre récente du cabinet Baron Ingénierie pour relancer son contrat de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de sécurisation à l'entrée de Saint Jean (route RD 921c allant à St Paul), le parking de la mairie-salle des fêtes, et à terme l'aménagement de la Place du Sénateur Mollard.
- Projet d'acquisition de la maison MEYNARD à Monthoux pour étude d'un projet de parc de stationnement après démolition.

**Fixation du prochain conseil municipal au 13 octobre 2017 à 20h30**

La séance est levée à 22h10.